

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 octobre 1976

La séance est ouverte à 11 heures.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de lire le message que j'ai reçu et comme la session actuelle doit se terminer sous peu, paraît-il, je tiens à signaler que le gouvernement est disposé à répondre à certaines questions en ce moment et que la Chambre est d'accord jusqu'à un certain point. A ce stade, cela ne peut se faire qu'avec le consentement unanime. Donc, avant de lire le message, puis-je demander à la Chambre si elle consent à l'unanimité à ce que soient déposées sur le bureau certaines réponses? Est-ce entendu?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il n'y a apparemment pas de consentement unanime en ce moment.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je dire un mot à ce sujet? Le gouvernement ne demande pas, j'espère, seulement le droit de déposer des réponses à certaines questions. Certains documents doivent être déposés et j'avais cru comprendre que le gouvernement répondrait aux questions de la façon ordinaire. Nous consentirions à cela. Ces réponses figureraient au hansard d'aujourd'hui comme d'habitude. C'est ce qui a été convenu. Si je dis cela, c'est parce que la Chambre devrait, à mon avis, être informée des entretiens qui ont eu lieu.

● (1110)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la quantité de documents empilés sur mon bureau indique clairement à la Chambre que nous avons un grand nombre de questions à traiter aujourd'hui d'une manière ou d'une autre. Les réponses se rangent en trois catégories: les réponses ordinaires, les ordres de dépôt de documents à déposer immédiatement si la Chambre le désire, et les ordres de dépôts de documents à déposer à une date ultérieure. Je pourrais vous les énumérer toutes, il y en a 566. Je préférerais que la Chambre consente unanimement à les traiter de la manière habituelle. Les réponses seraient, d'après leur nature, imprimées soit dans le hansard soit dans les *Procès-verbaux* comme de coutume.

M. l'Orateur: Je voudrais donc savoir si le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale) a le consentement unanime de la Chambre pour répondre maintenant à ces questions?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

LA PROROGATION DU PARLEMENT

M. l'Orateur: Il est de mon devoir d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Ottawa, le 29 septembre 1976

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Bora Laskin, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat à 11 heures le mardi 12 octobre pour proroger la première session de la trentième législature du Parlement du Canada.

Veuillez agréer
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès du
Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière

Le gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir du très honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur, accompagné des membres de la Chambre, se rend à la salle du Sénat.

Après quoi, il plaît au suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session de la trentième Législature du Canada par le discours suivant:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La première session de la trentième Législature s'ouvrait le 30 septembre 1974. Depuis, le Sénat s'est réuni 216 fois, la Chambre, 343 fois. Par le nombre de jours écoulés et par le nombre de séances dans les deux Chambres, il s'agit, et de loin, de la plus longue session de l'histoire du Parlement du Canada. C'est aussi la plus fructueuse sur le plan législatif, même s'il faut reconnaître que le rythme annuel d'adoption de lois a été celui auquel, depuis deux décennies, on s'attend normalement.

Les lois adoptées au cours de la session sont avant tout axées sur la mise en valeur et le juste partage des grandes richesses de notre pays. Outre l'adoption de plusieurs mesures fiscales importantes, le Parlement a approuvé la mise en œuvre d'un programme de lutte contre l'inflation, afin que les Canadiens puissent réellement recueillir les fruits de leur propre travail et dans le cadre duquel le Gouvernement s'est imposé une politique de compression de dépenses, tandis que le Parlement modifiait des textes comme la Loi sur les soins médicaux et la Loi sur l'assurance-chômage.

Cependant, le Parlement n'a pas perdu de vue la nécessité d'une croissance économique continue puisqu'il a aussi modifié la loi sur l'expansion des exportations et créé la Banque fédérale de développement. L'adoption de la loi sur les corporations commerciales canadiennes favorisera l'expansion méthodique du commerce, et les modifications apportées à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions stimuleront une saine concurrence.